

ID: 039-243900560-20230327-DCC2023\_03\_019-AU

#### REPUBLIQUE FRANCAISE



### DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

17 mars 2023

et qu'elle a été faite le

17 mars 2023

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 36

Absents suppléés : 0

<u>Absents excusés</u> : 12

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2023 03 019

#### Objet:

Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 6,92h

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage — 39700 DAMPIERRE

#### **EXTRAIT**

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du Jeudi 23 mars 2023

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes de Dampierre après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON La Bretenière: Mme Isabelle GUILLOT Louvatange: M. Gérome FASSENET Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN Our: M. Segundo ALFONSO Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE. M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain **GOMOT** 

#### Suppléés :

Absents excusés: Dampierre: Mme Valérie BENDERITTER Fraisans: M. Hubert BACOT, Mme Marie-Anne LONGY Gendrey: Mme Lydia LUTHRINGER La Barre: M. Philippe GIMBERT Monteplain: M. Luc BEJEAN Orchamps: Mme Barbara PANOUILLOT Ougney: M. Cédric IVANES Pagney: M. Michel GANET Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange: Mme Aurore PLANCON Serre les Moulières: M. Claude TERON

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude THABARD

#### Procurations de vote:

Mandants: M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Marie-Anne LONGY (FRAISANS), Mme Aurélie CHANCENOTTE (ROMAIN), M. Cédric IVANES (OUGNEY), M. Michel GANET (PAGNEY)

Mandataires: M. Dominique JOLY (FRAISANS), M. Sébastien HENGY (FRAISANS), Mme Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE), M. Stéphane ECARNOT (THERVAY), M. Gilbert LAVRY (SALIGNEY)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h40 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.





SUPPRESSION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES AUJOINTS

## TECHNIQUES TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET A RAISON DE 6,92H **HEBDOMADAIRE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement ;

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et noncomplet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Considérant la délibération n° DCC2021\_02\_009 du 11 février 2021 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 6,92h hebdomadaire;

Considérant que l'agent occupant ce poste a été contraint d'arrêter son contrat du fait de son âge ;

Considérant le peu d'heures et les horaires atypiques de ce poste, il convient donc de supprimer ce poste dans le cadre d'emploi adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 6,92h hebdomadaire;

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires Générales » en date du 13 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 mars 2023;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 mars 2023;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la suppression du poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 6,92h hebdomadaire;
- modifie le tableau des effectifs ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 41 Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, Le Président. Gérome FASSENET